

Communiqué de presse
À Arcachon, le lundi 23 février 2015

Parc naturel marin du bassin d'Arcachon Installation du conseil de gestion, élections du président et des vice-présidents du Parc

Ce lundi 23 février 2015 s'est tenu à Gujan-Mestras le premier conseil de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon sous l'autorité commune du préfet maritime de l'Atlantique et du préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde. A cette occasion, les 56 membres, tous présents ou représentés pour ce premier conseil, ont élu leur président, leurs vice-présidents et les membres du bureau. La ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Madame Royal, qui a inauguré le Parc le 8 juin 2014, se félicite de l'installation de ce conseil.



Légende : le Vice amiral d'escadre Emmanuel DE OLIVEIRA, préfet maritime de l'Atlantique, Michel DELPUECH, préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde, François DELUGA, président du conseil de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon, Pierre LECA, directeur-adjoint de l'Agence des aires marines protégées. Crédit photo : Fabienne QUEAU / Agence des aires marines protégées

François DELUGA, élu président du Parc

Deux candidats se sont présentés à la présidence du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon : M. François DELUGA, maire du Teich et M. Olivier LABAN, président du Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine.

Les membres du conseil de gestion ont élu ce jour François DELUGA¹, leur président pour cinq ans.

Lors de son discours de remerciement, François DELUGA a déclaré vouloir exercer « une gouvernance partagée et apaisée. Le Parc naturel marin est un outil moderne de gestion du plan d'eau, où la régulation des conflits d'usage sera un enjeu majeur. Parmi les défis qui nous attendent : une bonne qualité de l'eau, le maintien et la régénération de la biodiversité, le développement économique, dont celui de la pêche et de l'ostréiculture, qui s'appuie sur la protection du milieu. ».

¹ Détail des votes : 27 voix pour M. Deluga sur 49 votants ; 20 voix pour M. Laban, 2 votes blancs. Les membres des services de l'Etat n'ont pas pris part au vote.

Biographie



>Crédit photo : ALBAN Gilbert Photographe

François DELUGA siège au conseil de gestion du Parc en tant que représentant des collectivités territoriales pour la commune du Teich.

M. DELUGA est maire du Teich depuis 1989. Il a été élu président de la Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud en 2002.

M. DELUGA a été député de la Gironde de 1997 à 2002, puis a été réélu de 2008 à 2012.

Depuis 1989, M DELUGA a été successivement secrétaire, vice-président puis président de 1995 à 2001 du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Il a été vice-président du Conseil régional d'Aquitaine en 2004 chargé de l'aménagement du territoire, de l'environnement, du littoral, des parcs naturels et des TIC.

Entre autres mandats, M. DELUGA est président du CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) depuis 2009, réélu en 2015.

En tant que président du conseil de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon, M. DELUGA siègera au conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées.

Elections des vice-présidents

Ont été élus ce jour vice-présidents par les membres du conseil de gestion :

- Pour le collège des collectivités territoriales : **Michel SAMMARCELLI**, représentant du SIBA (Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon) au sein du conseil.
- Pour le collège des organisations professionnelles : **Olivier LABAN**, président du Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine.
- Pour le collège des usagers de loisirs en mer : **Mireille DENECHAUD**, représentante de la plaisance motonautique.
- Pour le collège des associations de protection de l'environnement et du patrimoine naturel : **Claude BONNET** de la SEPANSO.

Election des membres du bureau

Afin de faciliter la mise en œuvre de sa politique, le conseil de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon a mis en place un bureau, collège restreint de l'ensemble de ses représentants. Le bureau se réunit environ une fois tous les deux mois et le conseil de gestion 2 à 3 fois par an.

Le bureau compte 14 membres.

Ont été élus ce jour membres du bureau :

- Pour le collège des collectivités territoriales : **Jean-Yves ROSAZZA**, maire d'Andernos-les-bains et **Jean-Jacques EROLES**, maire de La Teste-de-Buch.

- Pour le collège des organisations professionnelles : **Alexis BONNIN** pour les industries nautiques, et **Olivier ARGELAS** pour le comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde.
- Pour le collège des usagers de loisirs en mer : **Christine BERTRAND** pour le comité départemental de la Gironde de la Fédération d'études et de sports sous-marins,
- Pour le collège des associations de protection de l'environnement et du patrimoine naturel : **Jacques STORELLI** pour la Coordination Environnement du bassin d'Arcachon et **Jean-François ACOT-MIRANDE**, pour l'association pour le Développement durable du bassin d'Arcachon.
- Pour le collège des représentants de l'Etat : **Dominique CHRISTIAN**, le sous-préfet d'Arcachon et **Michel DUVETTE**, le directeur départemental des territoires et de la mer de Gironde.

Le Parc naturel marin du bassin d'Arcachon fait partie de l'Agence des aires marines protégées, établissement public dédié à la protection du milieu marin, sous la tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Vous pouvez télécharger les [photos](#) du dossier de presse sur notre médiathèque en ligne. Si le lien ne fonctionne pas, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://mediatheque.aires-marines.fr/identification> et utilisez le code suivant : 1-NEW7AFXF3B00J210.

La mention des crédits photos est obligatoire.

Ces photos sont utilisables uniquement pour l'illustration de l'article sur la création du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon à paraître dans votre média. Toute nouvelle réutilisation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Agence des aires marines protégées.

***Retrouvez plus d'informations et de documents à télécharger (photos, cartes...)
dans le dossier de presse joint.***

Contact presse

Fabienne QUEAU : fabienne.queau@aires-marines.fr – 02 98 33 34 93 - 06 87 89 25 47